

# Les réponses aux questions que l'on se pose sur le délestage électrique

(version du 6 décembre 2022, mise à jour octobre 2023)

## **Qu'est-il prévu au niveau gouvernemental ?**

La FFT a remonté une alerte au niveau de l'Etat en février 2022 mentionnant les graves conséquences de telles coupures et demandant d'inclure les infrastructures de communications électroniques dans la catégorie des usages prioritaires pour la distribution de l'électricité. L'Etat a mis en place un groupe de travail en juin avec les acteurs énergie, la FFT et les opérateurs, auquel Orange participe.

## **Quels sont les premiers impacts d'un délestage ?**

Si le plan de délestage est activé par RTE, cela signifie que plusieurs communes ne seront plus alimentées en électricité, et cela aura un impact sur l'accès aux réseaux mobile et fixe d'Orange, et à ceux de tous les opérateurs télécom.

## **Combien de temps nos antennes peuvent-elles tenir en cas de délestage ?**

S'agissant du réseau mobile Orange (offres Orange ou Sosh), nos antennes mobiles possèdent des batteries de secours qui permettent une autonomie très limitée comprise entre 10 et 20mn maximum. Cela signifie qu'en cas de coupure de fourniture électrique décidée par Enedis, il ne sera plus possible de communiquer sur le réseau mobile Orange après 10 à 20mn de coupure électrique.

## **Si délestage, les antennes mobiles vont-elles être coupées ?**

Oui, après 10 à 20mn de coupure électrique, les antennes mobile Orange situées dans la zone délestée électriquement par Enedis ne fonctionneront plus.

## **Comment les habitants d'une ville/ région coupée vont-ils pouvoir joindre les services d'urgence ?**

Concernant les appels sur mobile, les clients Orange et Sosh ne pourront plus accéder au réseau mobile Orange au bout de 10 à 20mn de coupure d'électricité, les services d'urgence ne seront donc plus disponibles depuis le réseau mobile Orange après ce laps de temps dans la zone concernée par le délestage.

Concernant les appels sur le fixe, sans solution de secours électrique au sein du domicile ou bâtiment (générateur de secours etc.), il ne sera pas possible de téléphoner pendant la durée de la coupure électrique, les services d'urgence ne seront donc plus accessibles depuis ce lieu. La seule exception permettant de téléphoner sera de posséder un téléphone RTC branché à une prise en « T » (vieille prise) qui ne possède pas d'alimentation électrique (vieux téléphone fixe).

## **Pourquoi les antennes mobiles ne sont – elle pas prioritaires ?**

Les services mobiles ne sont pas systématiquement considérés comme des services prioritaires de l'électricité. Des exceptions pourront exister : certains sites « sensibles » listés par les préfectures pourront être épargnés et le cas échéant, mais non systématiquement, concernant les lignes fixes (internet et téléphone fixe) et mobile par le délestage (hôpitaux, casernes de Pompiers ...), selon décision des Autorités compétentes.

### **Le rallumage des antennes mobiles est-il automatique ?**

Oui, dans 90% des cas. Une intervention sur site est nécessaire pour les autres, ce qui pourra engendrer des perturbations du réseau mobile Orange peu après la remise en route électrique par Enedis.

### **Les clients possédant une ligne classique fixe (RTC, sans Livebox) pourront-ils téléphoner pendant la coupure d'électricité ?**

Malheureusement, la très grande majorité des téléphones fixes fonctionnent avec un socle qui nécessite d'être alimenté électriquement pour fonctionner. La coupure électrique empêchera la connexion, quand bien même le réseau fixe classique sera alimenté. Pour pouvoir téléphoner, il faudra:

- posséder un téléphone dont le socle a une batterie autonome (très rare)
- posséder un téléphone RTC branché à une prise en « T » (vieille prise) qui ne possède pas d'alimentation électrique (vieux téléphone fixe).
- ou avoir une solution de sauvetage électrique général pour le bâtiment (générateur) qui permettent l'alimentation des équipements dans la maison, dont le téléphone.

### **Les clients possédant une Livebox pourront-ils téléphoner pendant la coupure d'électricité ?**

Malheureusement, si la Livebox n'est plus alimentée en électricité, elle ne fonctionnera plus et sera donc dans l'incapacité de permettre l'émission ou la réception d'appels.

Pour pouvoir téléphoner, il faudra avoir une solution de sauvetage électrique général pour le bâtiment (générateur) qui permettent l'alimentation des équipements dans la maison, dont la livebox.

### **En combien de temps les antennes mobiles vont pouvoir être de nouveau opérationnelles après le rétablissement de l'électricité ?**

Environ 5mn après le retour secteur de l'alimentation électrique pour les antennes mobiles ne nécessitant pas d'intervention. Pour les antennes mobiles nécessitant une intervention, cela dépendra du nombre d'interventions nécessaires dans la zone.

## **Avez-vous augmenté votre stockage en fuel des groupes électrogènes qui alimentent vos Data Center ?**

Comme d'autres acteurs des Data Centers en Europe, Orange procède au remplissage des cuves de fuel (72h d'autonomie) qui alimentent les groupes électrogènes associés

Des opérations de maintenance sont régulièrement réalisées : maintenance préventive chaque année et des tests chaque trimestre/semestre/année selon les équipements

## **Quels seront les impacts des coupures d'énergie sur l'acheminement des services d'urgence ?**

Orange, comme l'ensemble des acteurs des télécommunications en France, est vigilant sur la question des appels d'urgence. A ce stade, RTE n'a pas été en mesure de confirmer la possibilité d'isoler les antennes mobiles dans les zones concernées par le délestage. Les appels mobiles émis depuis les zones délestées sont donc susceptibles d'être perturbés, durant la durée de cette opération. La présence de batteries de secours fonctionnelles au pied de certaines antennes mobiles permettra, pour une durée limitée (max 20mn), de minimiser les perturbations liées au délestage.

Le 112 est un numéro d'urgence inter-opérateurs :

1. En cas d'absence totale de couverture réseau mobile Orange durant l'opération de délestage, mais d'une présence d'un réseau mobile d'un autre opérateur (tels que Bouygues télécom, SFR, Free), l'appelant devrait pouvoir malgré tout joindre le 112 des Services d'Urgence via le réseau mobile de cet autre opérateur si celui-ci n'est pas affecté par le délestage électrique. Point de vigilance : Le client ne pourra cependant pas être rappelé par les services de secours, tant qu'il se trouve dans la zone délestée. 2

2. En cas d'absence totale de couverture des réseaux mobiles (tous opérateurs confondus), les Services d'Urgence seront inaccessibles, y compris via le 112.

3. A ce stade, la probabilité d'avoir accès au 112 dans une zone délestée reste très faible.

Orange n'a pas connaissance des zones n'ayant aucune couverture mobile tout opérateur confondu en cas de délestage. Une carte consolidée de ces zones est mise à disposition des préfetures par la DGSCGC (Direction générale de la Sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC) du ministère de l'Intérieur). Pour les équipements de téléassistance, de télésurveillance ou plus largement de domotique utilisant un service de communications électroniques fixe et/ou mobile, ceux-ci seront nécessairement affectés en cas de suspension de la fourniture du service de communications électroniques résultant d'une opération de délestage électrique. En conséquence, il appartient au client de prendre ses dispositions, notamment en s'équipant des relais d'énergie adaptés, dans le cas où la santé d'une personne dépend de ce type de service de téléassistance, télésurveillance.